



**MANUEL DESCRIPTIF DES MISSIONS DES ORGANES ADMINISTRATIFS
DIRIGEANTS DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DES AGENTS DE LA
CONSTRUCTION
(MUGEAC)**



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »

SOMMAIRE

- I- PRESENTATION DES ORGANES ADMINISTRATIFS DIRIGEANTS EXTERIEURS AU BUREAU EXECUTIF (ASSEMBLEE GENERALE, COMMISSARIAT AU COMPTE ET COMITE DE SUIVI)
- II- PRESENTATION DU BUREAU EXECUTIF DE LA MUGEAC
- III- FEUILLE DE ROUTE DU BUREAU EXECUTIF DE LA MUGEAC.

I. Présentation Des Organes Administratifs Dirigeants De La Mugeac

La Mutuelle Générale des Agents de la Construction est dirigée par des organes administratifs prévus par ses Statut et Règlement Intérieur conformément aux dispositions du Règlement N° 07/2009/CM/UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et de la loi n°60-315 du 21 Septembre 1960 relative aux associations en Côte d'Ivoire.

Il s'agit hormis le bureau exécutif de :

- l'Assemblée Générale (A) ;
- le commissariat aux comptes (B) ;
- le comité de suivi (C) ;

A- L'organe Suprême : L'assemblée Generale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de décision de la MUGEAC (article 8 statut et règlements intérieurs). Elle est composée principalement des cent dix (110) délégués désignés, représentant tous les agents du Ministère de la Construction d'Abidjan, des périphéries et de l'intérieur du pays mais également du bureau exécutif et du commissariat aux comptes.

Elle se réunit en session ordinaire au moins une fois par an sur convocation du Président de la Mutuelle (article 10 statut et règlements intérieurs).

En sa qualité d'organe délibérant, elle a pour missions de :

- Déterminer la politique générale de la Mutuelle ;
- Statuer sur le rapport moral et financier du Bureau Exécutif ;
- Elire le Président de la Mutuelle et les Commissaires aux comptes ;
- Modifier le statut et le règlement intérieur.



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »

B- L'ORGANE DE REGULATION : LE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Il est composé de deux (2) membres élus par l'Assemblée Générale parmi les membres participants et jouissant de leurs droits civiques et civils, pour un mandat de trois (3) ans renouvelables. Il s'agit des commissaires aux comptes.

Ce sont les auditeurs légaux, externes au bureau exécutif qui interviennent pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières et des comptes de la mutuelle.

Ils ont pour missions de :

- Contrôler la gestion technique, administrative et financière de la mutuelle sociale selon les règles prudentielles dictées par la réglementation en vigueur ;
- Vérifier la régularité des opérations comptables et la tenue régulière des livres comptables de la MUGEAC;
- Élaborer un rapport de contrôle directement transmis à l'Assemblée Générale ;
- Contrôler la mutuelle au moins 2 fois dans l'année.

C- L'ORGANE D'ACCOMPAGNEMENT : LE COMITE DE SUIVI

Régi par les articles 15 à 18 du statut et règlements intérieurs de la MUGEAC, ce Comité a pour fonction de faire un suivi régulier des projets élaborés par le Bureau exécutif.

Le Comité de Suivi permet de faire un point sur :

- l'avancement de la prestation du Bureau Exécutif à travers l'utilisation de tableaux de bord de suivi,



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »

- Le planning à venir ;
- La coordination des travaux à réaliser ;
- L'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation des travaux ;
- Les difficultés techniques ou fonctionnelles rencontrées.

II- L'ORGANE DIRIGEANT DE LA MUGEAC : LE BUREAU EXECUTIF

A- CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DU BUREAU EXECUTIF DE LA MUGEAC

A l'issue d'une exaltante campagne couronnée par le plébiscite sans appel de la dynamique équipe « solidarité avec Coulibaly Ousmane » à plus de 96% des suffrages exprimés lors d'une assemblée générale électorale historique qui s'est tenue le 4 décembre 2020 à l'auditorium de la bibliothèque nationale, l'enjeu principal dans l'immédiat a été la mise en place d'un organe dirigeant fort.

La nécessité de la mise en place de cet organe fort tel que prévu par l'article 13 du statut et règlement intérieur de la MUGEAC, a conduit à la cooptation de 18 personnes répondant valablement aux critères suivants :

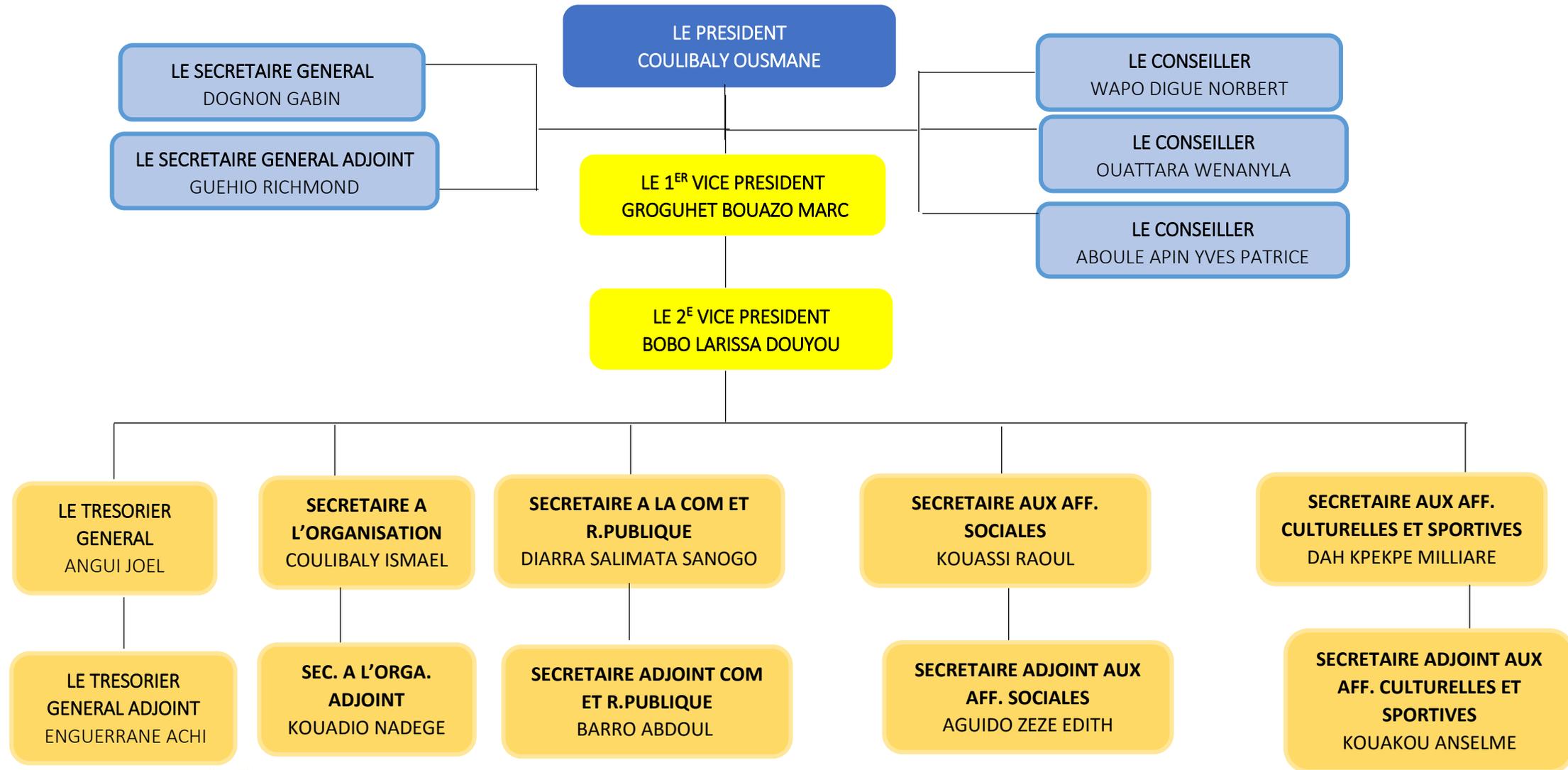
- L'efficacité ;
- La disponibilité ;
- La probité ;
- La représentativité.

A ces membres désignés, des fonctions ont été attribuées en tenant compte toujours de ces 4 critères pour former selon la ferme volonté du Président Coulibaly Ousmane, un bureau exécutif performant et très prometteur pour le bien-être de tous les Agents et le rayonnement du MCLU.



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »

B- ORGANIGRAMME DU BUREAU EXECUTIF DE LA MUGEAC



C- MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DU BUREAU EXECUTIF

Le Bureau exécutif de la MUGEAC repartit en 5 secrétariats et 1 trésorerie générale hormis le Président, les 2 vices Présidents ainsi que les 3 Conseillers, est l'organe dirigeant de la Mutuelle.

A ce titre il est chargé aux termes de l'article 13 du statut et règlement intérieur de la MUGEAC des missions suivantes :

- l'application des dispositions desdits statuts et règlements intérieurs,
- la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée Générale.

D- FEUILLE DE ROUTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

• LE PRESIDENT

Le Président est le garant de la stabilité et de la bonne marche de la Mutuelle. Il a pour missions de :

- Veiller à l'application des décisions prises en Assemblée Générale ;
- Susciter et mettre sur place un plan d'action et d'orientation stratégique annuel ;
- Rechercher des financements pour réaliser les objectifs de la Mutuelle ;
- Veiller à la bonne gestion des moyens humains, logistiques et administratifs ;
- Assurer les réunions et animer les débats ;
- Communiquer au nom de la mutuelle dans la presse, les médias et avec les adhérents ;
- Assurer la signature des chèques et effectuer des opérations financières au nom de la Mutuelle;
- Dresser un rapport moral annuel à l'attention de l'Assemblée Générale.

- **LES VICES PRESIDENTS**

Le Bureau exécutif de la MUGEAC comprend 2 Vice-Présidents qui sont les plus proches collaborateurs du Président.

Ils ont 2 missions principales :

- L'assistance du Président dans la réalisation de ses missions (notamment dans la recherche de partenariats...);
- Le remplacement temporaire du Président si ce dernier est absent ou qu'il n'est plus en mesure de remplir ses missions.

Au-delà de ces 2 missions d'assistance et de représentation, ils peuvent être responsable d'un programme ou d'activités spécifiques telles que confiés par les autres membres du Bureau exécutif en l'occurrence :

- les rapports de la mutuelle avec l'administration et le cabinet ;
- l'organisation de toutes les manifestations de la mutuelle.

- **LES CONSEILLERS**

Le Président de la Mutuelle est appuyé dans sa mission par 3 conseillers qui ont pour missions de :

- assister aux réunions;
- participer à la prise de décisions;
- apporter des orientations au Président.

Ils peuvent également être responsables de dossiers spécifiques qui leurs sont alloués par le Bureau Exécutif.

- **LE SECRETARIAT GENERAL**

Deux (2) secrétaires Généraux assurent la bonne exécution matérielle des tâches administratives de la Mutuelle.

Ils ont pour missions de :

- Préparer l'ordre du jour des réunions en collaboration avec le Président ;
- établir les procès-verbaux des réunions ;
- tenir la correspondance de la Mutuelle ;
- tenir les archives ainsi que le registre réglementaire pour les éventuelles modifications des statuts et changement de composition du Bureau ;
- communiquer aux membres les rapports des comités, les propositions d'amendement et tout autre document officiel ; *
- tenir à jour les fichiers des adhérents, des partenaires, médias, fournisseurs.

- **LA TRESORERIE GENERALE**

Tenue par un Trésorier Général assisté par un Trésorier Adjoint, la Trésorerie Générale assure la gestion du patrimoine financier de la Mutuelle. Elle est en effet en charge de la gestion financière et fiscale de la Mutuelle ainsi que des comptes et finances de la MUGEAC.

Les Trésoriers Généraux ont spécifiquement pour missions de :

- Tenir la comptabilité de la Mutuelle ;
- Gérer les fonds (recettes et dépenses) ;
- Etablir le budget prévisionnel de la Mutuelle par année ;
- effectuer les paiements pour le compte de la Mutuelle ;



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »

- percevoir les sommes dues à la Mutuelle ;
- encaisser les cotisations des membres ;
- élaborer la politique financière telle que définies par les organes dirigeantes de la MUGEAC.
- préparer le compte de résultat et le bilan présentés à l'assemblée générale annuelle où il rend compte de sa mission;
- rendre compte régulièrement de sa gestion au Bureau exécutif dans un souci de transparence.

En plus de ces missions, le Trésorier Général assure également la relation entre la Mutuelle et la banque.

À l'instar du président, il a aussi le pouvoir de signer les comptes bancaires de la MUGEAC.

• **LE SECRETARIAT A L'ORGANISATION**

Tenu par un Secrétaire à l'organisation assisté d'un secrétaire Adjoint, il est chargé de mobiliser, rassembler et de gérer les mutualistes lors des activités de la Mutuelle en lien étroit avec le 2^{ème} Vice-Président chargé de l'organisation.

C'est un acteur important pour la réussite de toutes les rencontres et a pour missions de :

- Assister aux réunions ;
- assurer l'organisation pratique et optimale des réunions ainsi que des activités de la Mutuelle dans les meilleures conditions ;
- assurer la sécurité des biens et des personnes avant, pendant et après les rencontres depuis leur arrivée sur les lieux jusqu'à leur départ ;
- Dresser un bilan à la fin de chaque activité au Bureau exécutif.

- **LE SECRETARIAT A LA COMMUNICATION ET AUX RELATIONS PUBLIQUES**

Le Secrétaire à la Communication assisté par un Secrétaire adjoint élabore les actions de communication et participe à la réflexion stratégique, la définition des objectifs et activités/indicateurs de campagne pour une communication efficace.

Spécifiquement il est chargé de :

- Assister aux réunions ;
- Élaborer le message à communiquer et les différentes actions de communication, en cohérence avec la stratégie du Bureau exécutif ;
- Jouer le rôle d'interface entre la Mutuelle et ses différents interlocuteurs (médias, décideurs, grand public, adhérents, donateurs, partenaires) ;
- Développer un réseau de partenaires, notamment les journalistes qui lui permettront de relayer efficacement ses actions de communication ;
- Veiller à assurer la visibilité de la Mutuelle lors des événements ;
- Veiller à l'animation de la page officielle de la Mutuelle sur les réseaux sociaux ;
- Réaliser le suivi des différentes campagnes de communication (coût, impact...) et rend compte des résultats auprès de la Direction Exécutif.

- **LE SECRETARIAT AUX AFFAIRES SOCIALES**

Les deux (2) secrétaires travaillent en lien étroit avec le Président de la Mutuelle pour assurer la réalisation des missions et projets sociaux dans la Mutuelle.

Les principales missions des secrétaires aux affaires sociales sont :



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »

- le suivi des projets sociaux : prendre part à la réalisation et à la coordination des activités de la Mutuelle ;
- l'organisation de permanences : permettre aux adhérents de bénéficier de temps d'accueil (découverte de l'association, suivi personnalisé...)
- le maintien du contact avec les adhérents : répondre aux sollicitations des membres de la Mutuelle et les tenir informés des activités ;
- le développement de partenariats : développer des relations avec d'autres mutuelles, des collectivités, des entreprises et autres organismes.

- **LE SECRETARIAT AUX AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES**

Les Secrétaires aux affaires culturelles et sportives de la MUGEAC sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique culturelle et sportive de la Mutuelle.

Ils ont pour missions de :

- préparer, piloter et assurer la programmation des manifestations selon les orientations validées par le bureau ;
- conduire l'organisation de l'ensemble des manifestations et événements, culturels et sportifs de la MUGEAC.



« Tous unis pour une mutuelle forte et dynamique ! »